

**RAPPORT PRELIMINAIRE
SUR LE POTENTIEL IG EN CÔTE D'IVOIRE
ET LE CADRE JURIDIQUE PERTINENT**

ori**G**In

Juillet 2010

Structure de l'étude

Partie I: Les IG potentielles en Côte d'Ivoire (CI)

Partie II: Le cadre juridique et institutionnel concernant les IG en CI

Partie III: Conclusions et recommandations

Méthodologie

- Six produits identifiés par la Commission Interministérielle pour la Promotion et la Protection des IG (envoyés à oriGIn par le Ministre de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé)
- Cinq autres produits identifiés sur la base de la définition d'IG de l'article 22.1 des ADPIC
- Lois pertinentes (nationales, régionales, multilatérales)

Pourquoi les IG en CI ?

i. Culture d'exportation

Cacao

Mangue

Fluctuations des prix sur les marchés mondiaux

ii. Artisanat d'art

Mise en valeur des ressources

Données sociales

i. Exode rural

ii. Importance du secteur informel

Initiatives de relance économique

Mobilisation des autorités publiques

Environnement

Préservation des sols contre érosion et désertification

Pourquoi les IG en CI ?

Réorganisation du secteur agricole en cours

- **Défi de la productivité**

subvenir aux besoins de la population

- **Défi de la valorisation des produits agricoles**

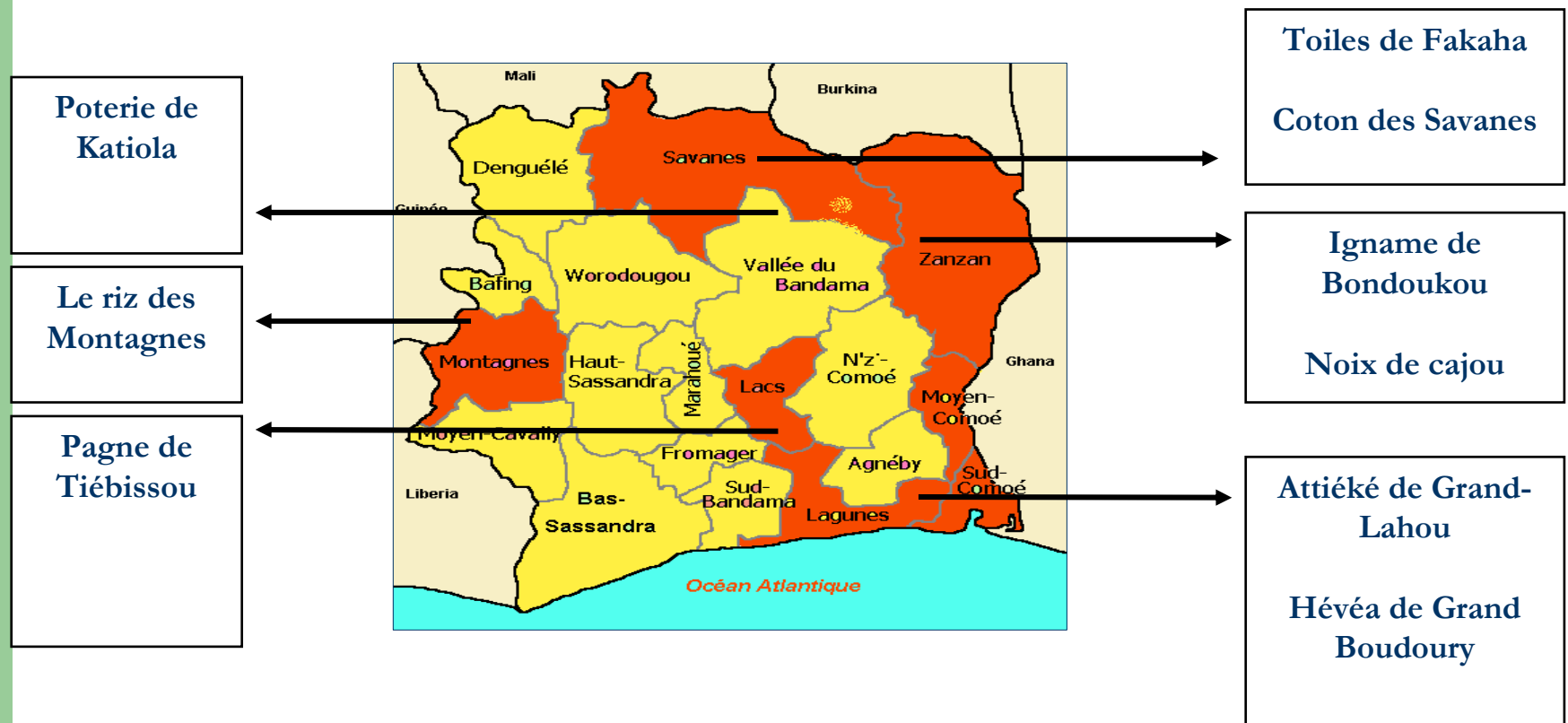
positionnement stratégique des traditionnels produits ivoiriens à forte valeur ajoutée

- **Défi de la diversification**

intégration d'autres produits vecteurs de développement économique, cf. artisanat

PARTIE I

Les IG potentielles en CI





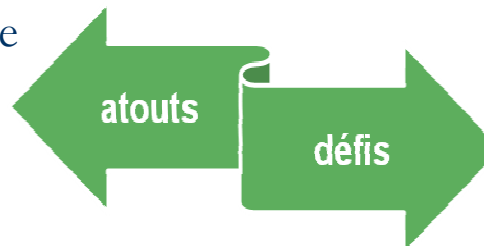
Attiéké de Grand-Lahou

- Technique artisanale des Avikams
(caractéristique particulière)

- 3 coopératives de production et de commercialisation

- Marchés établis

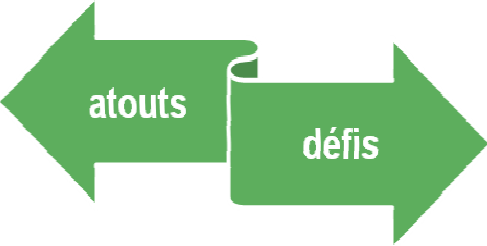
- Potentiel marketing du produit générique
(Festival international de l'Attiéké)



- Concurrence/usurpation dans la sous région, en Chine, au Canada.



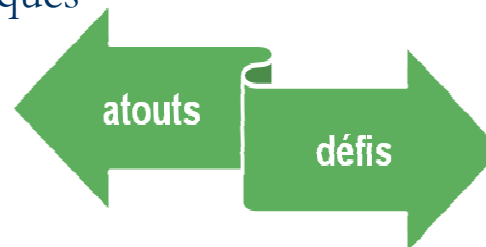
Igname *kponan* de Bondoukou

- Variété kponan (qualité)
 - Structure de la filière (COPABO)
 - Réputation (effet sur les prix)
- 
- The diagram consists of two green arrows pointing in opposite directions. The left arrow points to the left and contains the word 'atouts' (strengths). The right arrow points to the right and contains the word 'défis' (challenges). The two arrows are connected at their bases by a small white curved line.
- Nécessité d'approfondir les études sur la qualité de cette variété d'igname
 - Identification des marchés



Pagnes tissés de Tiébissou

- Travail traditionnel de l'ethnie Baoulé (qualité)
- Attention des autorités publiques

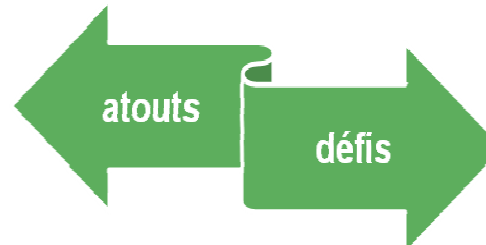


- Absence d'identification d'organisations représentatives
- Faible réputation



Poterie de Katiola

- Travail typique des femmes Mangoro (qualité)
- Marchés établis (foires commerciales)
- Synergies potentielles (tourisme)

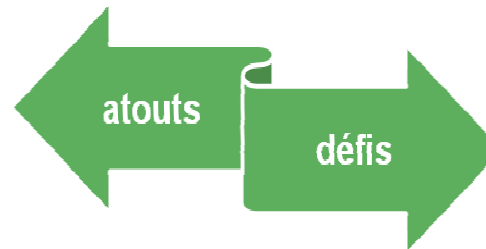


- Manque d'organisation structurée de la filière
- Faible formation des artisans
- Production informelle



Toiles de Fakaha

- Travail de l'ethnie Sénoufo (facteur humain)
- Rayonnement national, régional voire international
- Groupement des Artisans Peintres sur toiles du Nord= 60 membres

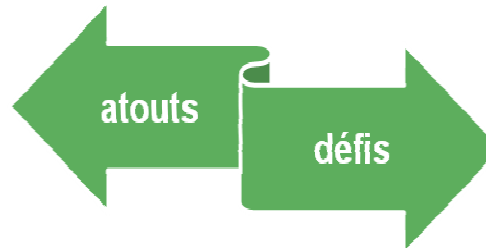


- Manque de consensus sur la zone de production



Le riz de Montagnes

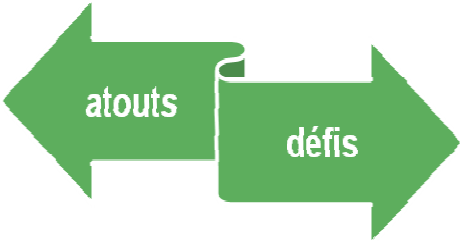
- Existence d'une structure représentative de la filière et reconnue par la loi
- Forte consommation interne



- Nécessité d'approfondir le lien entre la qualité et l'origine



Le cacao

- Qualité intermédiaire recherchée pour la production de chocolat en poudre
 - Marché identifié: 1 200 000 T
 - 1^{er} producteur / 1^{er} exportateur mondial (40% de la production)
 - Fort intérêt des autorités publiques
- 
- Manque d'intégration rationnelle de tous les producteurs
 - Multitude de projets sectoriels
 - **Certification** Harkin-engel
 - Création de **marque** « le chocolat planteur »



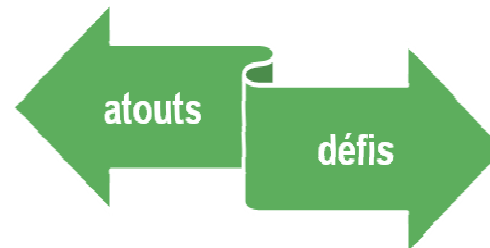
Le coton des Savanes

- 3,5 millions de personnes impliquées dans la filière

- Recensement du nombre d'exploitations

- Existence d'organisations représentatives (*INTERCOTON, organisme interprofessionnel*)

- Relance par l'État de la filière
Déclaration de relance du coton (2007)
Un label « Coton de CI »?



- Nécessité d'étudier en profondeur le lien qualité – origine géogr.

- Manque de consensus entre acteurs de la filière

- Retard dans la réception des intrants et défi de la productivité

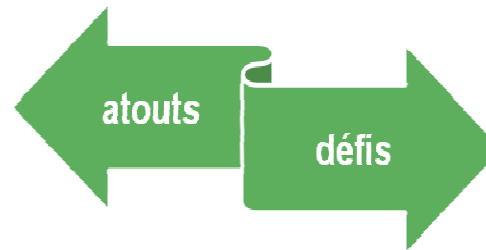


L'hévéa de Grand-Boudoury

- Seule source de caoutchouc naturel - la transformation du latex en produit à forte valeur ajoutée.
- Fonds interprofessionnel de solidarité hévéa (FISH) + ANOPACI
- 1^{er} producteur africain/118 T exportées

Prix rémunérateur = 41,7 M FCFA

- Intérêt des autorités publiques pour la filière

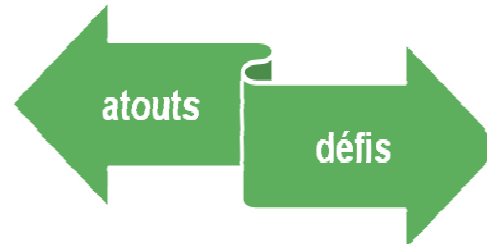


- Production dans d'autres départements de la CI + manque de consensus entre les producteurs
- Vieillessement du verger
- Concurrence + Baisse des cours // Identification des marchés



La mangue de Côte d'Ivoire

- Variété Kent (qualité) + transformation
- 20 000 ha, Nord de la CI –
Croissance du Vol. exp.
Plusieurs marchés identifiés
- Coopérative créée
- Structure Commercante existante
- Projet de formation à la certification et à l'encadrement des producteurs



- Maladies végétales
- Étude plus approfondie sur les caractéristiques de la mangue Kent de Côte d'Ivoire
- Incertitude sur l'intégration effective de tous les producteurs



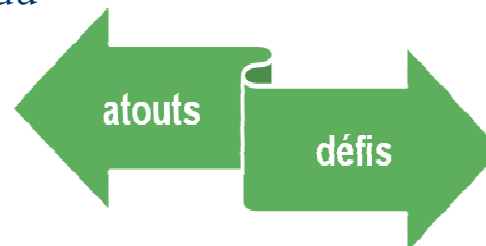
La noix de cajou

- Climat // texture et goût particulier + décorticage (qualité)

- Culture pérenne pour le nord du pays

- Marchés identifiés:

Demande **10 fois** plus forte aujourd'hui et prix **5 fois** plus important qu'avant



- Plusieurs départements de production identifiés
- Potentiel de transformation de l'anacardier inexploité

PARTIE II LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL CONCERNANT LES IG

Quels sont les niveaux d'intégration des IG en Côte d'Ivoire?

- Traités internationaux
- Convention bilatérales
- Lois nationales

Les traités internationaux

- La Convention de Paris

1^{er} Février 1974

Protection effective contre la concurrence déloyale entre les pays membres de l'Union

- Les ADPIC

1^{er} janvier 1995

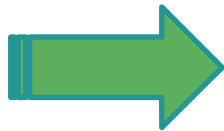
Niveau minimal de protection accordée aux IG

- Pas membre de l'Arrangement de Lisbonne

Les conventions bilatérales

Accord de Partenariat Économique (APE)

L'APE provisoire signé avec la CI le 26 novembre 2008



Importance que l'APE contient des dispositions visant la protection des IG de la CI dans l'UE (produits agricoles + artisanat)

Les lois nationales

OAPI

Les indications géographiques

- 1 lois / 16 pays
- Définition IG large : produit naturel, agricole, artisanal ou industriel (qualité, réputation ou autres caractéristiques liées à l'origine géographique)
- « **Protection** » forte du nom géographique !

Les lois nationales

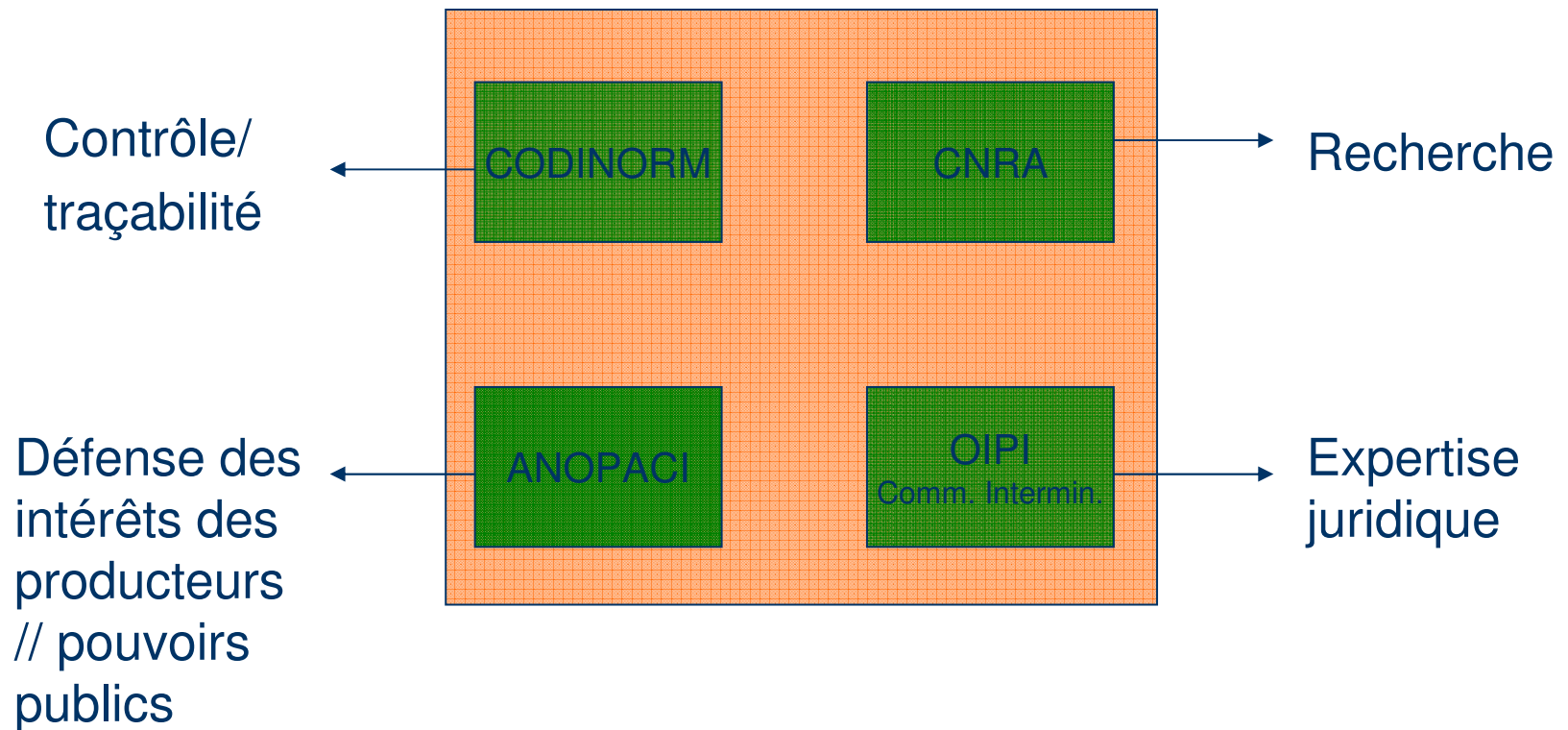
Procédure

- Dépôt du dossier complet: région géographique, produits de l'IG et preuve de la qualité, réputation, caractéristiques + preuve du versement de la taxe auprès
 - Directeur de l'OAPI
 - ou
 - Ministère chargé de la propriété industrielle (en CI = Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle)
- Examen par l'Organisation + Enregistrement dans le registre spécial

Les bénéfices du système IG de l'OAPI

- Un système spécialement conçu pour la protection des IG
- Une protection + forte contre les usurpations
- Un système peu coûteux

Le cadre institutionnel



PARTIE III

CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS

Sur l'impact général de la démarche IG

- Une démarche adoptée dans d'autres PED
- Valorisation du savoir-faire traditionnel développé par une communauté
- Protection contre l'usurpation par des tiers
- Un effet démultiplicateur sur d'autres domaines
- Rôle de la collectivité dans les PED

CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS

Sur les lois nationales

- Protection *sui generis* par l'OAPI (la plus adaptée pour les IG)
- Intégration de la démarche IG au sein de la future loi d'orientation agricole
- OMC : Intérêt de la CI à soutenir « la proposition majoritaire »
- OMC : Protection au niveau national est une étape primordiale pour la protection international
- OMPI : Étudier la possibilité de ratifier l'Arrangement de Lisbonne (le cas échéant dans le cadre de l'OAPI)

CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS

Sur les produits

Catégorie 1

- Qualité liée à l'origine
- Apparente cohérence de la zone de production
- Marchés potentiels

Catégorie 2

- Faible organisation de la filière
- Marchés limités

Catégorie 3

- Nécessité d'approfondir la recherche sur la qualité liée à l'origine géogr.

CATEGORIE 3

- Riz des Montagnes
- Coton des Savanes

Relais de la **recherche agronomique** nécessaire à une identification + claire de la qualité liée à l'origine

Actuelles démarches de recherches tournées vers l'amélioration de la productivité et la lutte contre les maladies

CATEGORIE 2

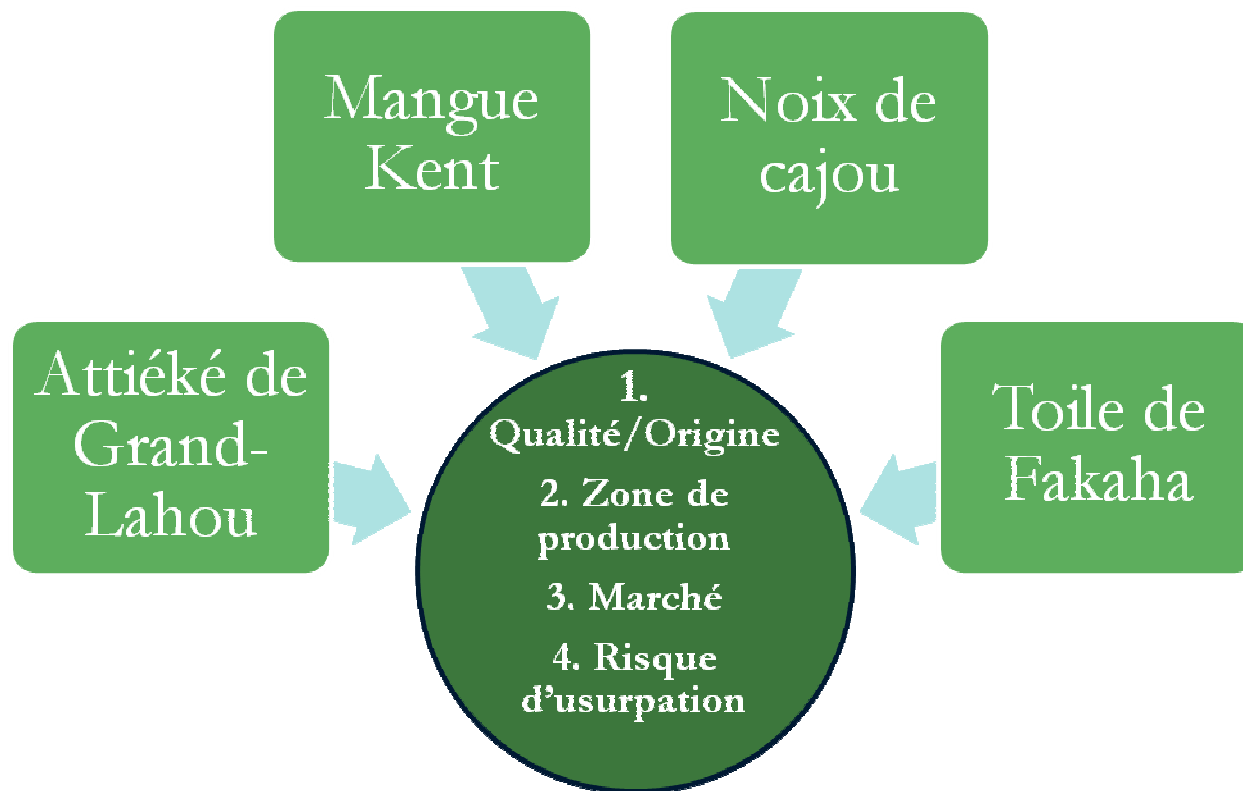
- L'hévéa de Grand Boudoury
- La poterie de Katiola
- Les pagnes de Tiébissou
- Le Cacao
- Igname *kponan* de Bondoukou

Défi de l'intégration rationnelle
de tous les producteurs
concernés par l'IG

et/ou

Marchés limités

CATEGORIE 1





Merci de votre attention !

Monique Bagal
consultant@origin-gi.com

022 755 08 47

ori**G**In